**MAIRIE DE L’EPINE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEILMUNICIPAL**

**DU 13 JUIN 2017.**

**PRESENTS : Mmes ARNOUX S., VIAL V., MM. ALLIER J-F, AUBERIC A, BONFILS L.,**

**COLLOMB K , DELAUP L., MEYNAUD D., REYNAUD J-M,**

**ABSENT : BOUZIN L., LOUIS-PALLUEL A., excusés**

M. LOUIS-PALLUEL a donné pouvoir à M. DELAUP Luc

Le maire propose d’ajouter à 3 questions à l’ordre du jour :

- DM Voirie

- Demande SIPL

- Remboursement anticipé du prêt relais de l’Auberge

Accord unanime du CM

**I DM VOIRIE**

La commune devant rembourser un trop perçu de subvention du Conseil Départemental, il est nécessaire d’effectuer une décision modificative sur les comptes du budget :

+ 3780€ au compte 1323 ; - 3780€ au compte 2151

Voté à l’unanimité

**II REMBOURSEMENT PRET RELAIS DE L’AUBERGE**

Les subventions concernant l’opération de réhabilitation de l’Auberge, étant perçues, un remboursement anticipé du prêt relais d’un montant de 500 000€ peut être réalisé.

Cette proposition est votée à l’unanimité.

**III PREEMPTION SUR VENTE MAISON MARCAILLOU**

Unanimement le CM décide de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune sur cette vente.

**IV SIGNALITIQUE PNR**

Le CM donne unanimement son accord pour l’acquisition de 2 panneaux à installer aux entrées de la commune indiquant qu’elle est dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales. Montant prévu 200€ dont une participation de 100€ du PNRBP.

**V EXTENSION DU COLUMBARIUM**

Compte tenu des demandes, il est nécessaire d’augmenter la capacité d’accueil du columbarium.

Unanimement, le CM donne son accord pour une extension de 8 cases pour un montant de 5696,40€ selon le devis présenté par l’entreprise Robresco.

**VI RYTHMES SCOLAIRES**

Après discussion, compte tenu des résultats de l’enquête effectuée auprès des parents, le CM décide de demander, comme le prévoient les nouvelles dispositions, le passage à 4 journées de classe hebdomadaires à la rentrée 2017

**VII LOGEMENTS CHÊNELET ET VOIRIE GRANDES PIECES**

Durant le charroi du chantier, le chemin d’accès et le parking ont été fortement dégradés. Après discussion, il a été convenu que la prise en charge financière sera répartie par moitié entre la Société Chênelet et la commune.

Unanimement le CM donne son accord pour cette répartition.

**VIII PLANS CREATION DE LA NOUVELLE MAIRIE**

Suite à l’acquisition du bâtiment « Richand » à la Remise pour la création d’une nouvelle mairie et une nouvelle agence postale, le CM donne son accord pour les plans établis évalués par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT) à 48 221.40€

Pour financer ces travaux, le conseil unanime décide de demander des subventions :

FRAT 30% Fonds Régional d’Aménagement du Territoire (PACA) et

SIPL 40% Fonds de Soutien à l’Investissement Local (Etat)

**IX SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Votées à l’unanimité

* Comité des fêtes de L’Epine : 800€
* Peintres à L’Epine : 800€
* Foyer Rural : 910€
* La Petite Boule : 300€
* Coopérative Scolaire L’Epine: 300€
* Confrérie de la Courge : 100€
* Pompiers de Serres : 250€
* SPA : 300€ (Fonction de la population)
* Sporting Club de Serres : 50€
* Bien vivre entre Aigue et Buëch : 300€
* ADMR : 300€
* FSE du Collège de Serres : 150€
* Association Préservation des Paysages : 100€

Le maire

Luc DELAUP